

Paraphe : \_\_\_\_\_

---

Conseil communautaire  
Séance du 21 décembre 2023

---

Délibération

---

N° 2023\_12\_1

---

Conservatoire de musique, extension du bâtiment

---

### 1. Genèse de la réflexion

Par délibération du 20 décembre 2018, Yvetot Normandie s'est engagée dans un contrat triennal 2019-2021 « Labellisation Territoire Durable 2030 » avec la Région Normandie. Ce contrat comprenait, comme orientation stratégique optionnelle, la mise en œuvre d'un projet culturel de territoire.

Afin de se doter d'un outil d'aide à la décision, un diagnostic culturel de territoire a été lancé en 2019. Ce diagnostic visait trois objectifs :

- Assurer une meilleure lisibilité des projets ;
- Partager une même définition de la culture en circonscrivant ses contours ;
- Favoriser les complémentarités dans une perspective d'optimisation des ressources.

Sur la base de ce diagnostic, Yvetot Normandie a adopté, par délibération du 9 décembre 2021, son projet culturel de territoire 2021-2026 qui s'articule autour de trois axes :

- Mise en place d'une Direction des Affaires Culturelles ;
- Création d'une discipline « théâtre » au Conservatoire de musique ;
- Mise en œuvre d'un projet territorial de lecture publique avec pour objectifs principaux la mise en réseau des médiathèques, la transformation de la médiathèque en médiathèque 3<sup>ème</sup> lieu et la création d'une ludothèque.

### 2. Le théâtre, une nouvelle discipline pour combler une faiblesse du territoire

Le diagnostic culturel soulignait un « *dynamisme particulier existant dans le champ de la sensibilisation à l'écrit via des techniques empruntant à l'oralité et au théâtre* » ainsi qu'une attente du public « *pour les formats hybrides croisant littéraire et arts de la scène.* »

Le diagnostic soulignait également la faiblesse du théâtre sur le territoire tout en relevant l'existence d'un potentiel autour des initiatives concernant les arts de la parole. Sont ainsi cités en

Paraphe : \_\_\_\_\_



exemple les ateliers d'écriture du CCAS, le festival Terres de Paroles que la médiathèque accueille chaque année ou encore les initiatives de la MJC dans ce domaine.

Enfin, le diagnostic mettait en avant le professionnalisme des acteurs du secteur musical sur le territoire (conservatoire de musique, Maitrise de Seine-Maritime, acteurs dédiés aux musiques actuelles) et les croisements possibles avec le théâtre. Il est à noter que le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre est paru au Journal Officiel en septembre 2023. Ce SNOP, attendu depuis 2008, invite les conservatoires à créer ou à développer de manière prégnante les échanges entre les spécialités et les disciplines. Le SNOP favorise ainsi le décloisonnement des parcours et le croisement de la musique, de la danse et du théâtre. Ce point fera l'objet d'une attention particulière dans le prochain projet d'établissement du conservatoire.

Il en résulte que le théâtre avait été identifié comme « *discipline d'enseignement cohérente avec les potentiels du territoire en matière de littérature, de patrimoine littéraire et d'arts de la parole* » mais que « *la quasi-absence de structures d'enseignement et de création dans le secteur du théâtre apparaissait comme une fragilité certaine, obligeant à aller à Rouen ou au Havre pour suivre, soit un enseignement structuré, soit trouver des canaux de perfectionnement, voire des lieux d'aide à la création.* »

Sur la présence de structures sur le territoire, il convient de noter que l'école du théâtre d'en Face accueillait à sa fermeture 80 élèves. La troupe de théâtre « les K Barrés », créée en 2016, compte aujourd'hui 160 adhérents (dont la majeure partie est issue du territoire) et dispense des cours amateurs sur Auzebosc. Le diagnostic relevait que la troupe ne pourrait « *à elle seule répondre à toutes les demandes.* »

### **3. Un conservatoire de musique à l'étroit**

Le conservatoire de musique a été construit en 2001, sur deux niveaux (RDC, R-1) pour une surface utile de 864 m<sup>2</sup>.

L'établissement accueille entre 420 et 500 élèves par an dont environ 70 % d'enfants. 24 personnes travaillent au conservatoire (2 agents administratifs, 21 enseignants, 1 agent d'entretien).

L'équipement est ouvert sur les périodes scolaires du lundi au samedi. 258 heures de cours sont dispensées par semaine ainsi que 38 heures de cours de pratique collective. Des cours sont proposés dès l'âge de 5 ans avec l'éveil musical. Les élèves peuvent y apprendre les instruments suivants : flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone, trompette, trombone, tuba, violon, alto, violoncelle, guitare classique, guitare électrique, basse, piano, percussions, accordéon et chant. Il y a 36 ensembles de pratiques collectives : 6 chorales, 6 orchestres et 24 ensembles instrumentaux. Il n'est pas envisageable de développer les activités de cours dans les locaux actuels.

Le conservatoire propose tout au long de l'année des auditions (petits concerts des élèves par instrument) et une saison musicale riche de 4 concerts. Si une grande partie des concerts proposés a lieu dans l'auditorium du conservatoire (environ 120 places assises maximum quand les musiciens ne sont pas en trop grand nombre sur scène ou qu'il ne s'agit pas de spectacle multidisciplinaire associant la danse par exemple), les spectacles faisant participer tous les élèves ont lieu dans la salle de spectacles Les Vikings située juste à côté et dotée d'une plus grande jauge.

Paraphe : \_\_\_\_\_

Le conservatoire connaît une problématique de surface pour les cours et les concerts ainsi que pour l'accueil des élèves et de leurs parents qui souvent les attendent dans le hall d'accueil. De même, la lutherie est aujourd'hui trop exigüe.

Par ailleurs, les salles ne sont pas insonorisées de façon optimale pour recevoir des cours de percussions et de musiques actuelles.

Enfin, pour des raisons aussi bien pratiques que de sécurité, le conservatoire de musique ne peut accueillir de répétitions de groupes de musique du territoire alors même que le besoin se fait sentir et que des associations sont à la recherche de locaux avec une acoustique de qualité. Le conservatoire pourrait devenir une plateforme pour la création – en se dotant d'un studio d'enregistrement – et la diffusion de la musique en se dotant d'espaces à mutualiser.

#### **4. Un conservatoire de musique à agrandir pour répondre aux nouvelles pratiques et accueillir la nouvelle discipline**

Répondre aux nouvelles pratiques en matière d'enseignement de la musique et accueillir la nouvelle discipline « théâtre » supposent de disposer d'espaces nouveaux.

La réalisation d'une étude de faisabilité constituait un préalable indispensable afin de connaître les possibilités réelles d'extension et d'implantation en fonction des contraintes techniques et géographiques existantes. Cette étude devait également permettre d'avoir une estimation des coûts liés aux travaux.

Nos projets pouvant impacter la salle de spectacle communale « Les Vikings » – et la ville d'Yvetot travaillant sur un projet de modernisation de ce bâtiment – il est apparu cohérent de réaliser nos différentes études conjointement. De plus, la réalisation d'une étude de faisabilité commune permettrait de bénéficier d'une vision globale et partagée sur l'avenir de cet ensemble et espace culturel.

Un groupement de commande a ainsi été constitué avec la ville d'Yvetot en mai 2022.

Les résultats des études de faisabilité nous ont été remis en septembre 2023. Si ces derniers se sont révélés satisfaisants pour le conservatoire et Les Vikings, des reprises d'études sont apparues nécessaires pour la médiathèque. Les faisabilités pour la médiathèque vous seront ainsi présentées lors d'une prochaine séance du conseil communautaire.

#### **5. Périmètre de l'étude de faisabilité concernant le conservatoire**

Deux scénarii ont été travaillés dans le cadre de l'étude de faisabilité :

- Scénario n° 1 : extension du conservatoire pour accueillir le théâtre et améliorer les conditions d'enseignement de la musique ;
- Scénario n° 2 : éléments du scénario n° 1 + création d'une salle de spectacle de jauge intermédiaire.

L'étude de la création d'une salle de spectacle de jauge intermédiaire résulte d'un constat du diagnostic culturel qui relevait comme frein à la diffusion culturelle « *l'absence [d'une salle] de jauge moyenne (250 places) dédiés au développement des projets des acteurs culturels du territoire en termes d'enseignements, de diffusion artistique, d'accueil d'artistes en résidence et d'action culturelle.* » Le diagnostic soulignait également que « *la salle des Vikings ne répond pas aux besoins des acteurs locaux. La salle est trop grande pour de nombreuses productions locales, tandis que son coût de location est jugé prohibitif par beaucoup d'associations.* »

## 6. Résultats des études de faisabilité

Les résultats des études de faisabilité sont joints à la présente délibération. Les éléments présentés ci-dessous en sont une synthèse.

### 6.1. Diagnostic technique

Un diagnostic technique (visuel) a été réalisé. Le conservatoire a été jugé dans un état correct de maintenance : le gros-œuvre ne présente pas de désordre majeur et le second-œuvre est globalement bon.

### 6.2. Diagnostic scénographique de l'auditorium

La mauvaise qualité acoustique de l'auditorium a été relevée. De plus, l'éclairage de type industriel (non graduable) a été jugé inadapté à l'utilisation pour une utilisation dans un auditorium.

La manipulation du mobilier est difficile. De plus, le peu d'espace de stockage disponible est mal positionné et sous-dimensionné.

Enfin, le public en fond de salle manque de visibilité.

### 6.3. Principales caractéristiques des scénarii

Les principales caractéristiques des scénarii sont les suivants :

Fonction	Actuel (m <sup>2</sup> )	Scénario n° 1 (m <sup>2</sup> )	Scénario n° 2 (m <sup>2</sup> )
Espace d'accueil	97	97	97
Administration	40	103	103
Locaux du personnel	18	49 (+31)	49 (+31)
Salles d'enseignement	388	571 (+183)	571 (+183)
Auditorium	142	195 (+53)	195 (+53)
Salle de spectacle	0	0	588 (+588)
Locaux supports	49	119 (+70)	115 (+66)
Locaux techniques	130	189 (+59)	195 (+65)
<b>TOTAL</b>	<b>864</b>	<b>1323 (+459)</b>	<b>1913 (+1049)</b>

Dans les deux scénarii, le bureau d'études prévoit une refonte totale de l'auditorium afin de bénéficier d'un réel espace de représentation au sein du conservatoire. Ce nouvel auditorium, d'une capacité maximale de 150 places assises, permettrait :

- De mettre en place une tribune rétractable sur banquette ;

Paraphe : \_\_\_\_\_

- De mettre en place une régie éphémère pour éviter l'immobilisation de sièges ;
- D'utiliser une coursive pour accéder au local matériel/technique ;
- D'aménager d'une cage de scène (draperie, machinerie, sol).

Les deux scénarios permettent d'accueillir toutes les fonctions du conservatoire (musique et théâtre), de bénéficier d'un auditorium pleinement fonctionnel et d'y adjoindre des locaux supports.

#### 6.4. Coûts estimatifs des scénarios

Le scénario n° 1 a été estimé à 2 077 000 € HT. L'intégration des coûts annexes (maîtrise d'œuvre, contrôleur technique, coordonnateur sécurité) et de la TVA portent le projet à 3 011 650 € TTC. Le coût des travaux se décompose ainsi :

<b>Postes de dépense</b>	<b>€ HT</b>
Surfaces rénovées	30 000 €
Surfaces réhabilitées	365 000 €
Extension neuve	1 470 000 €
Ascenseur supplémentaire	65 000 €
Circulation principale verticale	32 000 €
Ouverture façade	15 000 €
Équipements scéniques	100 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 077 000 €</b>

Le scénario n° 2 a été estimé à 4 108 000 € HT. L'intégration des coûts annexes et de la TVA portent le projet à 5 956 600 € TTC.

<b>Postes de dépense</b>	<b>€ HT</b>
Surfaces rénovées	50 000 €
Surfaces réhabilitées	385 000 €
Extension neuve	3 450 000 €
Ascenseur supplémentaire	76 000 €
Circulation principale verticale	32 000 €
Ouverture façade	15 000 €
Équipements scéniques	100 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 108 000 €</b>

Le coût de fonctionnement du conservatoire « nouvelle formule » a été estimé, dans le cadre du diagnostic culturel, à 200 000 € supplémentaires par an. Ces 200 000 € correspondent à la création de 5 ETP et ont été intégrés dans la prospective budgétaire.

#### 7. Proposition du choix du scénario

Les études de faisabilité ont été présentées en commission Culture le 19 octobre 2023.

La commission propose de retenir le scénario n° 1 pour les motifs suivants :

- Ce scénario répond aux besoins d'évolution et de modernisation du conservatoire pour la partie musique tout en permettant également d'accueillir la nouvelle discipline « théâtre » ;
- La refonte totale de l'auditorium permet de disposer d'une salle pour des petites représentations, ce qui peut constituer une première réponse en attendant la création d'une salle de jauge intermédiaire plus importante.

Cependant, la commission a relevé que la mise en œuvre du scénario n° 1 rend impossible et de manière définitive la création ultérieure d'une salle de jauge intermédiaire directement intégrée au sein du conservatoire.

Pour la commission, cette nouvelle salle de spectacle de jauge intermédiaire doit trouver un jour sa place dans le cadre de travaux de modernisation et d agrandissement des Vikings. Cette solution, qui dépend aujourd'hui des décisions et possibilité de la ville d'Yvetot, permettrait une mutualisation des moyens techniques et humains dédiés aux deux salles.

## 8. Suites du projet

Suite au choix du scénario, et compte tenu de l'estimation des honoraires de maîtrise d'œuvre, un programme sera rédigé en vue de lancer une procédure de concours de maîtrise d'œuvre.

La désignation interviendra selon la procédure de concours restreint d'architecte sur une missions « Esquisse », conformément aux articles L. 2125-1 2°, R. 2162-15 à R. 2162-26 du Code de la commande publique.

Après un appel public de candidatures, trois candidats (avec possibilité au règlement de la consultation de retenir un quatrième candidat) seront admis à participer au concours.

Le concours sera suivi d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable en vue de l'attribution par le Président d'un marché public de maîtrise d'œuvre au lauréat ou à l'un des lauréats du concours, après avis motivé du jury sur les prestations des candidats.

Les trois candidats seront indemnisés chacun sur la base de 12 500 € TTC pour leur projet rendu. Une réfaction partielle ou totale pourra être opérée sur proposition motivée du jury. L'indemnité versée au lauréat constituera une avance sur ses honoraires.

Le jury de concours à voix délibérative sera composé d'un tiers de maitres d'œuvre. Ces derniers seront indemnisés pour leur participation aux séances du jury.

Il est proposé de se faire accompagner par une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction du programme, l'accompagnement dans la procédure de concours et le suivi de la maîtrise d'œuvre jusqu'à la phase APD. La réalisation des travaux ne présentant pas de complexité majeure, le reste de l'opération sera piloté par le maître d'œuvre retenu.

Le Quorum constaté,

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Culture en date du 19 octobre 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 12 décembre 2023,

Ayant entendu l'exposé de M. Gérard CHARASSIER, M. Dominique MACÉ,

Paraphe : \_\_\_\_\_

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité  
(Pour : 43 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. – D'approuver les études de faisabilité.
2. – De retenir le scénario n° 1 pour l'extension du conservatoire de musique.
3. – D'arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à hauteur de 3 011 650 € TTC.
4. – D'autoriser Monsieur le Président à lancer la procédure de concours restreint sur « Esquisse » et de signer tout acte s'y référant.
5. – De fixer l'indemnité donnée aux candidats à 12 500 € TTC.
6. – D'autoriser la rémunération des maitres d'œuvre représentant le tiers du jury.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance  
M. Sylvain GARAND



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télerecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Conseil communautaire  
Séance du 21 décembre 2023

Sur convocation adressée le 15 décembre 2023,

Étaient présents (34) :

M. Didier TERRIER,  
M. Dominique MACE,

Mme Martine LEBORGNE,  
Mme Catherine MAILLOT,

M. Louis EUDIER,  
M. Eric CARPENTIER,  
Mme Céline DAMBRY,  
M. Éric RENÉE,  
M. Claude BELLIN,  
M. Vincent LEMETTAIS  
*Jusqu'à la délibération n° 17,*  
M. Gérard LEGAY,  
M. Alain LOPEZ,  
M. Pascal LEBORGNE,  
Mme Odile DECHAMPS,  
M. Michaël DODELIN,  
Mme Catherine DUCHESNE,  
M. Sylvain GARAND  
M. Jean-Marc DOUCET,  
M. Gilles COTTEY,  
Mme Josiane GILLE,  
M. Jacques CAHARD,

Mme Natacha BLY,  
M. Francis ALABERT  
Mme Virginie BLANDIN,  
M. Gérard CHARASSIER,  
Mme Françoise DENIAU,  
Mme Hélène SOULIER,  
Mme Lorena TUNA,  
M. Florian LEMAIRE,  
M. Arnaud MOUILLARD  
*Pouvoir à M. Florian LEMAIRE à partir de la délibération n° 15,*  
Mme Marie-Claude HERANVAL,  
Mme Denise HEUDRON,  
M. Thierry SOUDAIS  
*Jusqu'à la délibération n° 18,*  
M. Laurent BENARD,  
M. Michel DUSSAUX

#### Étaient représentés (9) :

Mme Stéphanie ETIENNE  
*Représentée par M. Didier TERRIER,*  
Mme Martine LEBORGNE  
*Représentée par M. Dominique MACE,*  
M. Jean-Louis LUC  
*Représenté par M. Sylvain GARAND,*  
Mme Régine HAUZAY  
*Représentée par M. Gérard LEGAY,*  
M. Mario DEMAZIERES  
*Représenté par Mme Odile DECHAMPS,*

M. Christophe ADE  
*Représenté par Mme Marie-Claude HERANVAL,*  
Mme Françoise BLONDEL  
*Représentée par Mme Virginie BLANDIN*  
M. Jean-François LE PERF  
*Représenté par Mme Denise HEUDRON,*  
Mme Dominique TALADUN  
*Représentée par M. Thierry SOUDAIS*

#### Étaient absents (3) :

M. Lionel GAILLARD,  
Mme Sandrine NORDET,  
M. Alain BREYSACHER,

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Sylvain GARAND